



JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

# LA BUSINESS SCHOOL DE L'UNIVERSITÉ

*L'ÉCOLE DE COMMERCE DE L'UNIVERSITÉ*

Masters - Département  
FINANCE

**LIVRET DES  
ÉTUDES  
2021 - 2022**

EN SAVOIR +

[iae.univ-st-etienne.fr](http://iae.univ-st-etienne.fr)

# Table des matières

<b>1. LE DÉPARTEMENT FINANCE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. DISPOSITIONS GENERALES AU DEPARTEMENT FINANCE</b> .....	<b>5</b>
2.1. Assiduité et justification des absences .....	5
2.2. Discipline .....	6
2.3. Contrôles des connaissances et des compétences.....	6
2.4. Règles relatives à la compensation et l’attribution des mentions .....	6
2.5. Règles relatives au rattrapage et au principe de seconde chance .....	7
2.6. Règles relatives au redoublement.....	8
2.7. Expérience professionnelle sous forme de stage ou d’alternance .....	8
<b>3. MODALITES SPECIFIQUES AUX MENTIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>3.1. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)</b> .....	<b>10</b>
3.1.1. Master 1 Banque et Finance classique et M1 Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel .....	10
3.1.2. Master 1 Banque et Finance alternance.....	11
3.1.3. Master 1 Comptabilité Contrôle Audit .....	12
3.1.4. Master 2 Banque et Finance classique et alternance .....	13
3.1.5. Master 2 Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel classique et alternance .....	14
3.1.6. Master 2 Comptabilité Contrôle Audit classique.....	15
3.1.7. Master 2 Comptabilité Contrôle Audit alternance .....	16
<b>3.2. Calendriers spécifiques</b> .....	<b>17</b>
3.2.1. Master 1 Banque et Finance classique et M1 Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel .....	17
3.2.2. Master 1 Banque et Finance alternance .....	18
3.2.3. Master 1 Comptabilité Contrôle Audit .....	19
3.2.4. Master 2 Banque et Finance classique .....	20
3.2.5. Master 2 Banque et Finance alternance .....	21
3.2.6. Master 2 Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel classique .....	22
3.2.7. Master 2 Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel alternance.....	23
3.2.8. Master 2 Comptabilité Contrôle Audit classique.....	24
3.2.9. Master 2 Comptabilité Contrôle Audit alternance .....	25
<b>4. AIDE A L’INSERTION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>26</b>
À l’université Jean Monnet.....	26
À L’IAE.....	27
<b>5. DOCUMENTATION ET ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL .....</b>	<b>28</b>
Bibliothèque universitaire .....	28
La documentation .....	30
ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) .....	31
<b>6. NOUS SITUER.....</b>	<b>32</b>

7. PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE 2021 – 2022.....33

## AVERTISSEMENT

Le Règlement des Études 2021-2022 du département Finance de l'IAE doit être utilisé en complément du Règlement Général des Études (RGE) 2021-2022 de l'Université Jean Monnet, adopté en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

## 1. LE DÉPARTEMENT FINANCE

Les **trois mentions de masters** constitutives du département Finance s'appuient sur **deux parcours de la Licence** : le parcours Finance et le parcours Comptabilité. Ces deux parcours sont organisés à partir du 4<sup>ème</sup> semestre de la Licence IAE (schéma 1).

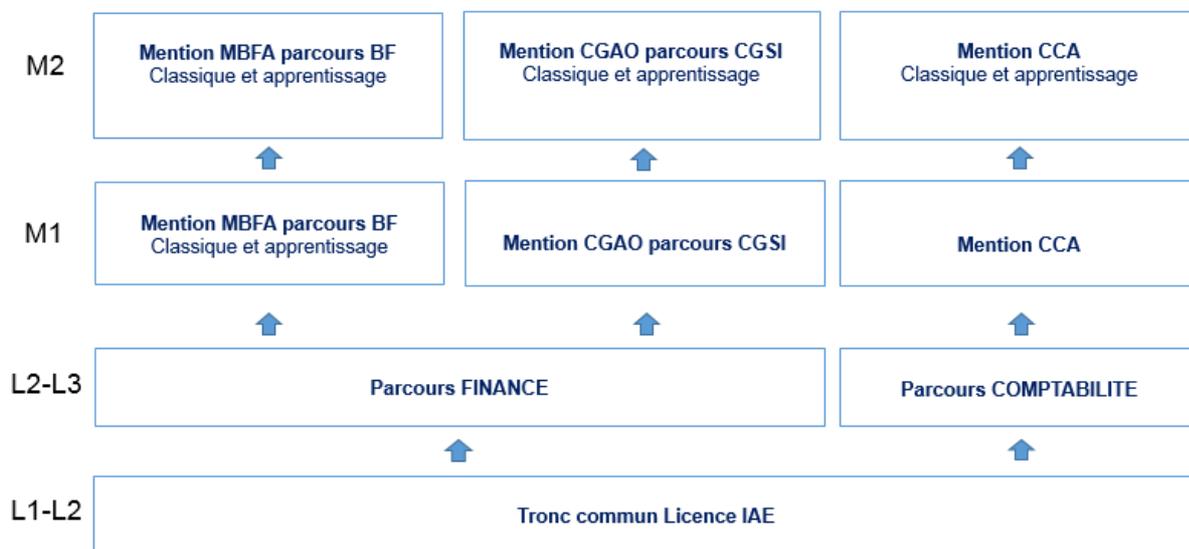


Schéma 1 : Les parcours Finance et Comptabilité de la Licence et les mentions de Masters du département Finance

Les deux parcours de la Licence conduisent ainsi à **trois mentions de masters professionnels** qui préparent les étudiants, respectivement, aux métiers :

- **de la banque et de l'assurance** : mention Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) - parcours Banque et Finance (BF) ;
- **du contrôle de gestion et de l'audit interne** : mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (CGAO) - parcours Contrôle de Gestion et Systèmes d'Information (CGSI)
- **de la comptabilité et du commissariat aux comptes** : mention Comptabilité Contrôle Audit (CCA)

Chaque année, **120 à 140 étudiants** (hors délocalisations) sont diplômés des trois mentions du département Finance.

Dans chacune des mentions, vous développerez vos savoir-faire et savoir-être, en vous formant progressivement aux compétences et aptitudes requises par les métiers. Chaque mention est organisée en master 2<sup>ème</sup> année, en fonction de vos besoins et de vos capacités, en format bloqué (période de formation et période de stage de 4 à 6 mois) et en alternance annuelle (les calendriers de l'alternance étant construits en parfaite adéquation avec les besoins des entreprises, en fonction du type de métier préparé). L'alternance est aussi possible en Master 1<sup>ère</sup> année MBFA.

Les besoins de stagiaires, d'alternants et de diplômés de masters dans les fonctions comptables et financières, sont aujourd'hui très importants, et ceci dans les organisations de tous secteurs et de toutes tailles. Ainsi, les opportunités de carrière sur des postes d'encadrement et à responsabilités sont nombreuses. Les statistiques d'insertion professionnelle de nos diplômés démontrent chaque année d'excellents taux d'insertion.

Vous trouverez dans le département Finance des équipes pédagogiques et administratives soucieuses de votre réussite, dès lors que vous vous en donnerez les moyens. Le programme de formation que vous vous apprêtez à suivre est en effet exigeant, tant du point de vue du travail personnel à fournir que des règles d'assiduité à respecter. Tel est, à terme, le prix d'une insertion professionnelle réussie.

Les responsables de formations du département Finance sont là pour vous aider :

**Céline JULIAA** - Parcours Finance de la Licence - M1 MBFA - M1 CGAO

**Simon GATEAU** - Parcours Comptabilité de la Licence

**Nicolas BARBAROUX** - M2 MBFA

**Karim MOUHLI** - M2 CGAO

**Hervé THOMAS** - M1 et M2 CCA

De même que notre équipe administrative dans nos secrétariats :

**Lucie FAURAND - Claire GONZALEZ – Isabelle RIVATON**

Je vous souhaite une excellente année universitaire.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter les pages de notre site Internet : <https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/formations/les-formations-en-finance/formations.html>

**Christine TEYSSIER**

Directrice du département Finance

IAE de Saint-Etienne

## 2. DISPOSITIONS GENERALES AU DEPARTEMENT FINANCE

### 2.1. ASSIDUITE ET JUSTIFICATION DES ABSENCES

L'assiduité aux séances d'enseignement (cours, TD, TP), aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences prévues pour valider la formation, de même qu'à toutes les manifestations organisées dans le cadre de la formation, est obligatoire. Un défaut d'assiduité non justifié sera sanctionné et pourra se traduire par une demande d'exclusion.

En cas d'absence, les justificatifs (certificat médical, convocation, justificatif d'un cas de force majeure, ...) mentionnant clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent doivent être présentés aux enseignants concernés dès le retour de l'étudiant, puis remis au service de scolarité dans un délai maximal de 15 jours (*voir cependant le cas particulier des alternants et apprentis ci-après*).

Si les justificatifs sont recevables, l'absence est considérée comme justifiée. Passé le délai de 15 jours ou en l'absence de justification recevable, l'absence est considérée comme injustifiée.

En cas d'absence non justifiée à un examen de session principale, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant à la formation. Il ne lui sera proposé aucun rattrapage, sauf dérogation proposée par le jury de fin de semestre et validée par le (la) responsable. Toute absence injustifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences dans un enseignement entraîne la mention « absence injustifiée » pour l'UE ou le semestre concerné : l'étudiant est déclaré « défaillant ».

L'enseignant est en droit de ne pas admettre les retards ou, de façon plus générale, le non-respect de l'horaire des séances. Un retard injustifié peut être assimilé à une absence et entraîner la même sanction. Un travail non fait pourra de même être assimilé à une absence.

#### ***Cas particuliers des alternants et apprentis :***

Le code du travail s'applique y compris lors des périodes de formation. Cela implique que :

- toute absence, dès la première heure, doit être signalée par l'étudiant/salarié (ou par un tiers en son nom) auprès de l'employeur et du service de scolarité. Ce dernier confirme à l'entreprise l'absence de l'alternant.
- les absences en formation doivent être justifiées par un arrêt de travail. Conformément à la loi, celui-ci doit être transmis dans les 48 heures à l'employeur pour le volet de l'arrêt qui le concerne, à la sécurité sociale pour les 2 volets restants. Une photocopie de cet arrêt de travail doit être fournie dans les mêmes délais au service scolarité.
- les absences pour événements familiaux doivent faire l'objet de documents officiels.
- les absences liées à une convocation officielle sont tolérées à condition de fournir celle-ci par anticipation à l'employeur et au service scolarité.
- l'employeur peut demander, à titre exceptionnel, de retenir l'étudiant/salarié dans ses locaux lors d'une période de formation. La demande écrite doit être produite par l'employeur, auprès du (de la) responsable de la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Le motif doit être explicité et doit présenter un caractère pédagogique en lien direct avec la mission en entreprise et le programme de la formation. Les absences liées à un surcroît d'activité ou à une pénurie de personnel ne sont pas autorisées.

## 2.2. DISCIPLINE

L'enseignement qui est dispensé dans les universités s'adresse à des adultes. En cours comme en travaux dirigés, le rôle des enseignants est de transmettre des connaissances et des méthodes de travail. Il n'est pas d'exercer une fonction de police, pas plus que de contraindre à faire travailler un étudiant qui n'en a pas la volonté. En cas de difficulté (comportement perturbateur, attitude incorrecte ou irrespectueuse, etc.), l'enseignant signale l'incident au (à la) responsable de la formation et à la direction de l'IAE, qui saisit alors la section disciplinaire. Après examen du dossier, cette section disciplinaire peut prononcer des sanctions allant du blâme à l'interdiction définitive de toute inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Il en est de même en cas de tentative de fraude aux examens (se référer au règlement général des études de l'Université) ou de mauvaise conduite lors d'un stage/période en entreprise, qui peut être interrompu immédiatement sans possibilité de rattrapage.

## 2.3. CONTROLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

L'évaluation des enseignements est mise en œuvre selon la modalité définie par l'intervenant en fonction de la nature de son cours et de la pertinence de telle ou telle méthode d'évaluation. Elle peut donc prendre la forme d'un examen individuel écrit et/ou oral, d'un travail de groupe écrit et/ou oral, d'une moyenne de notes obtenues sur différents travaux écrits et/ou oraux. L'enseignant présente, lors de la 1<sup>ère</sup> séance de cours, ses exigences en termes de contrôle des connaissances dans son enseignement.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) spécifiques à chaque mention sont détaillées dans la partie suivante du présent règlement.

## 2.4. REGLES RELATIVES A LA COMPENSATION ET L'ATTRIBUTION DES MENTIONS

La compensation s'exerce entre les enseignements constituant une même Unité d'Enseignement (UE) et entre les différentes UE d'un même semestre. La compensation ne s'exerce pas entre les deux semestres d'une même année. Pour être admis, l'étudiant doit donc obtenir une moyenne générale de 10/20 à chaque semestre.

Le jury de diplôme est responsable d'attribuer l'une des mentions « très bien », « bien » ou « assez bien » au diplôme (licence et master) selon les règles d'attribution suivantes :

- mention « très bien » : attribuée à tout étudiant ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 16/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.
- mention « bien » : attribuée à tout étudiant ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 14/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.
- mention « assez bien » : attribuée à tout étudiant ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.

## 2.5. REGLES RELATIVES AU RATTRAPAGE ET AU PRINCIPE DE SECONDE CHANCE

Un défaut de compensation dans un semestre ou une absence justifiée à un examen autorise l'étudiant à se présenter à une 2<sup>ème</sup> session d'examens. Ce dispositif ne s'applique pas au Master 2 Banque et Finance intégralement évalué sous forme de contrôle continu intégral en session unique.

### ***Rattrapage pour défaut de compensation dans un semestre :***

L'étudiant ayant obtenu une moyenne générale inférieure à 10/20 à l'un des semestres est autorisé à se présenter à des épreuves de deuxième session, dont la forme sera définie par l'enseignant chargé du cours concerné. Ces épreuves concernent alors uniquement, au sein du semestre non acquis, les UE non acquises (moyenne inférieure à 10/20) et, dans ces UE, uniquement les enseignements non acquis (moyenne inférieure à 10/20). L'expérience professionnelle du stage ne peut pas, en principe, donner lieu à un rattrapage, sauf cas exceptionnel et sous réserve de validation en jury.

Pour les étudiants ayant participé à la procédure de rattrapage, si la note obtenue à la suite de la procédure de rattrapage est supérieure à la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session, la note finale retenue est la note de deuxième session, quelle que soit la forme de cet examen de rattrapage. Dans le cas contraire, c'est la note de la 1<sup>ère</sup> session qui est conservée.

L'étudiant peut choisir de ne pas rattraper une épreuve pour laquelle il est en droit de participer au rattrapage. Il s'engage, par retour de mail auprès du service de scolarité de sa formation, sur le choix des enseignements qu'il choisit de rattraper.

En cas d'absence justifiée aux épreuves de rattrapage pour lesquelles il s'est engagé, il conserve la note obtenue en session principale. En cas d'absence injustifiée aux épreuves de rattrapage pour lesquelles il s'est engagé, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant à la formation.

Aucune possibilité de rattrapage n'est organisée pour les UE libres, les projets et les périodes en milieu professionnel (stages, alternance, ...). Aucun des éléments ayant permis de calculer la note globale de stage ou d'alternance n'est rattrapable.

### ***Rattrapage pour absence justifiée :***

En cas d'absence dument justifiée à la 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant est autorisé à repasser les épreuves de deuxième session dans la ou les matières concernées par l'absence. Ce n'est pas à l'étudiant d'organiser directement son rattrapage avec l'enseignant concerné. La scolarité de la formation prendra contact avec l'enseignant concerné pour définir les modalités de rattrapage qui seront adoptées.

En cas d'absence dument justifiée à l'évaluation principale d'un enseignement évalué sous forme de contrôle continu, l'étudiant est automatiquement défaillant en première session.

## 2.6. REGLES RELATIVES AU REDOUBLEMENT

À l'issue de la seconde session, le jury statue sur l'autorisation de redoublement pour chaque étudiant non admis. Le redoublement est exceptionnel. Il est soumis à l'approbation du jury qui prend en compte divers éléments, comme l'état de santé, les difficultés personnelles, les résultats de l'étudiant son évaluation professionnelle mais également son absentéisme s'il y a lieu. Le relevé de notes de chaque étudiant précise alors si l'étudiant est autorisé ou pas au redoublement.

En cas d'autorisation de redoublement, l'étudiant devra repasser, au cours de l'année universitaire suivante, les épreuves de contrôle continu et/ou d'examen des enseignements dans lesquels il n'a pas obtenu la moyenne dans les UE non acquises et uniquement pour les semestres non validés. Il conservera les notes, au sein de ces UE non acquises, des enseignements dans lesquels il a obtenu la moyenne.

Dans le Master 2 MBFA, il n'y a pas de possibilité de redoublement, hormis sur décision du jury et en cas de circonstances exceptionnelles.

## 2.7. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUS FORME DE STAGE OU D'ALTERNANCE

Le stage ou l'alternance est un élément obligatoire de l'évaluation permettant de valider la formation. Il est destiné à faire bénéficier les étudiants d'une meilleure connaissance du monde du travail, afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver son stage ou son alternance. Cependant, les étudiants en recherche d'un stage ou d'un contrat d'alternance peuvent bénéficier de l'infrastructure et des réseaux du Master, de l'IAE ou de l'UJM, afin qu'ils disposent tous d'opportunités concrètes de trouver la mission qui correspond à leurs aspirations. Ils bénéficient en outre de différents ateliers proposés par la plateforme d'insertion professionnelle de l'Université afin de les soutenir dans l'obtention d'un stage enrichissant.

La durée du stage obligatoire est déterminée par le calendrier de la formation (se référer à la partie suivante de ce règlement). L'ensemble des stages ne peut en aucun cas dépasser six mois sur l'année. L'étudiant doit veiller à n'être présent dans l'entreprise que sous convention de stage universitaire dûment validée à l'IAE ou dans le cadre d'un contrat de type CDD ou CDI.

En cas de rupture d'un stage, les raisons de cette rupture sont examinées au cas par cas par le (la) responsable du Master, et après concertation avec le tuteur professionnel, afin de décider de l'opportunité de la recherche éventuelle d'un autre stage.

En cas de rupture d'un contrat d'alternance, les raisons de cette rupture sont examinées au cas par cas par le (la) responsable du Master, et après concertation avec le tuteur professionnel ou le maître d'apprentissage, afin de décider de la recherche éventuelle d'une autre entreprise d'accueil et des conditions de poursuite dans la formation, y compris dans le parcours classique.

Le stage ou l'alternance sont obligatoirement encadrés par un tuteur académique. Ce tuteur enseignant est l'interlocuteur privilégié pendant toute la période en entreprise et son rôle est multiple : validation du sujet, encadrement, conseils, organisation et direction de la soutenance...

Une réunion informative est organisée en début d'année universitaire ou avant le départ en stage dans chaque formation. Une plateforme en distanciel sur Claroline Connect, très complète, accompagne les étudiants dans la réussite des travaux écrits et oraux liés à l'expérience professionnelle, via le lien suivant :

<https://claroline-connect.univ-st-etienne.fr/web/app.php/workspaces/57095/open/tool/home#/tab/-1>

### ***Evaluation de l'expérience professionnelle (stage ou alternance) :***

La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne de différentes notes.

**En Master 1 et pour les trois mentions :** la note d'expérience professionnelle est obtenue par moyenne des trois notes suivantes : note de rapport d'expertise problématisé (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 2), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).

**En Master 2 et pour les trois mentions :** la note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des quatre notes suivantes : note de mémoire professionnel (coefficient 2), note de notice bibliographique (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 1), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).

### 3. MODALITES SPECIFIQUES AUX MENTIONS

Rappel : la charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe est, dans la plupart des cas, équivalente à une durée d'environ 1500 à 1800 heures par année et la valeur d'un crédit représente donc environ 25 à 30 heures de travail pour l'étudiant. Cette charge de travail ne doit pas être confondue avec la durée des enseignements en présentiel.

#### 3.1. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

##### 3.1.1. MASTER 1 BANQUE ET FINANCE CLASSIQUE ET M1 CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

SEMESTRE 1	Enseignements		Coef.	ECTS	MCCC
	CM	TD			
<b>UE 1 Fondamentaux</b>					
Systèmes d'information	24 h	12 h	3	3	E
Management stratégique	24 h	6 h	3	3	E
Théorie financière	18 h	12 h	4	4	CC
<b>UE 2 Outils et Langages</b>					
Anglais des affaires <sup>1</sup>		42 h	3	3	CC
Outils décisionnels		18 h	3	3	CC
Méthodologie de recherche <sup>2</sup>		9 h	3	3	CC
<b>UE 3 Banque Contrôle Finance</b>					
Comptabilité approfondie	12 h	18 h	4	4	CC
Analyse statistique pour les entreprises	12 h	18 h	4	4	E
Macroéconomie et politique monétaire	24 h		3	3	E
<b>Total semestre 1 (12 semaines)</b>	<b>114 h</b>	<b>135 h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	
<sup>1</sup> dont 6 heures en demi-groupe.					
<sup>2</sup> dont 9 heures en demi-groupe.					
SEMESTRE 2	Enseignements		Coef.	ECTS	MCCC
	CM	TD			
<b>UE 4 Finance</b>					
Contrôle de gestion	24 h	24 h	4	4	CC
Investissement et financement	18 h	12 h	4	4	CC
Gestion de trésorerie	18 h	12 h	4	4	CC
Anglais des affaires		12 h	2	2	CC
<b>UE 5 Banque et contrôle</b>					
Gestion des risques	18 h		3	3	E
Gestion bancaire	18 h		3	3	E
<b>Total semestre 2 avant le stage (8 semaines d'enseignements)</b>	<b>96 h</b>	<b>60 h</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	
<b>UE 6 Expérience professionnelle</b>					
Stage	10-12 semaines		10	10	Note exp. pro. <sup>3</sup>
LV2 optionnelle sur toute l'année	Bonus maximum 0,2 sur la moyenne				
<b>Total semestre 2</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	
<sup>3</sup> La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des 3 notes suivantes : note de rapport d'expertise problématisé (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 2), note professionnelle de stage (coefficient 1).					

### 3.1.2. MASTER 1 BANQUE ET FINANCE ALTERNANCE

SEMESTRE 1	Enseignements	Coef.	ECTS	MCCC
<b>UE 1 Fondamentaux</b>				
Environnement bancaire	36 h	3	3	CC
Management stratégique	30 h	3	3	CC
Théorie financière	30 h	4	4	CC
<b>UE 2 Outils et Langages</b>				
Anglais des affaires	42 h	3	3	CC
Relation clients	18 h	3	3	CC
Méthodologie de recherche	9 h	3	3	CC
<b>UE 3 Banque Contrôle Finance</b>				
Comptabilité approfondie	30 h	4	4	CC
Techniques de financement des particuliers	30 h	4	4	CC
Macroéconomie et politique monétaire	24 h	3	3	CC
<b>Total semestre 1</b>	<b>249 h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	
SEMESTRE 2	Enseignements	Coef.	ECTS	MCCC
<b>UE 4 Finance</b>				
Assurance	48 h	4	4	CC
Investissement et financement	30 h	4	4	CC
Gestion de trésorerie	30 h	4	4	CC
Anglais des affaires	12 h	2	2	CC
<b>UE 5 Banque et contrôle</b>				
Gestion des risques	18 h	3	3	CC
Gestion bancaire	18 h	3	3	CC
<b>UE 6 Expérience professionnelle</b>				
Apprentissage	36 semaines	10	10	Note exp. pro. <sup>1</sup>
Retour d'alternance	8 h	/	/	
<b>Total semestre 2</b>	<b>164 h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	

<sup>1</sup> La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des 3 notes suivantes : note de rapport d'expertise problématisé (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 2), note professionnelle de stage (coefficient 1).

### 3.1.3. MASTER 1 COMPTABILITE CONTROLE AUDIT

SEMESTRE 1	Enseignements		Coef.	ECTS	MCCC
	CM	TD			
<b>UE 1 Management et système d'information</b>					
Systèmes d'information	20	10	3	3	CC
Management stratégique	20	10	3	3	CC
Outils décisionnels		18	3	3	CC
Anglais des affaires		20	2	2	CC
Méthodologie de recherche		18	2	2	CC
<b>UE 2 Finance</b>					
Théorie financière	20	10	4	4	CC
Contrôle de gestion		20	3	3	CC
Gestion de trésorerie	20	10	4	4	CC
<b>UE 3 Gestion juridique</b>					
Droit fiscal (BIC)	20	10	3	3	CC
Droit des contrats	20	10	3	3	CC
<b>Total semestre 1</b>	<b>120</b>	<b>136</b>		<b>30</b>	
SEMESTRE 2	Enseignements		Coef.	ECTS	MCCC
	CM	TD			
<b>UE 1 Management et système d'information</b>					
Systèmes d'information professionnels		20	3	3	CC
Conduite du changement et gestion des compétences	21	11	2	2	CC
Anglais des affaires		20	2	2	CC
<b>UE 2 Comptabilité Audit</b>					
Comptabilité des sociétés	28	14	3	3	CC
Investissement et financement	20	10	3	2	CC
Audit financier	13	7	3	2	CC
<b>UE 3 Gestion juridique</b>					
Droit des sociétés	27	13	3	2	CC
Droit fiscal (IS)	13	7	3	2	E
Droit social	20	10	3	2	E
<b>UE 4 Environnement professionnel</b>					
Stage - Communication financière	10-12 semaines	4	5	10	Note exp. pro. <sup>1</sup>
<b>Total semestre 2</b>	<b>142</b>	<b>116</b>		<b>30</b>	

<sup>1</sup> La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des 3 notes suivantes : note de rapport d'expertise problématisé (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 2), note professionnelle de stage (coefficient 1).

### 3.1.4. MASTER 2 BANQUE ET FINANCE CLASSIQUE ET ALTERNANCE

SEMESTRE 3	Enseignements	Coef.	ECTS	MCCC
<b>UE 7 Environnement bancaire</b>				
Banques et institutions financières	30 h	2	2	CC
Droit bancaire et financier	30 h	2	2	CC
Management d'équipe	30 h	2	2	CC
Anglais professionnel	45 h	2	2	CC
<b>UE 8 Finance</b>				
Évaluation financière	20 h	1	1	CC
Finance de marché	30 h	2	2	CC
Finance internationale	30 h	2	2	CC
Ingénierie financière	30 h	2	2	CC
<b>UE 9 Technique bancaire</b>				
Diagnostic financier approfondi	30 h	2	2	CC
Techniques de crédit d'entreprise	36 h	2	2	CC
Management relation client (CRM)	30 h	2	2	CC
Gestion actif-passif	20 h	1	1	CC
Jeu d'entreprise (serious game)	30 h	2	2	CC
<b>UE 10a Approche patrimoniale</b>				
Gestion de patrimoine	30 h	2	2	CC
Fiscalité	30 h	2	2	CC
Assurance	30 h	2	2	CC
<b>ou UE 10b Contrôle de gestion (commun avec M2 CGAO)</b>				
Pilotage de la performance	18 h	1	1	CC
Tableaux de bord et reporting	18 h	1	1	CC
Audit et contrôle internes	21 h	2	2	CC
Audit et sécurité des systèmes d'information	18 h	1	1	CC
PGI et outils d'aide à la décision	18 h	1	1	CC
<b>Total semestre 3</b>	<b>481 h *</b>		<b>30</b>	
* 484 h si choix de l'UE 10b				
SEMESTRE 4	Enseignements	Coef.	ECTS	MCCC
<b>UE 11 Professionnalisation</b>				
Stage ou alternance	6 mois ou 1 an	24	24	Note exp. pro. <sup>1</sup>
Gestion de projet	90 h	6	6	Écrit <sup>2</sup>
Retour d'alternance	/			
<b>Total semestre 4</b>			<b>30</b>	

<sup>1</sup> La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des 4 notes suivantes : note de mémoire professionnel (coefficient 2), note de notice bibliographique (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 1), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1). L'apprentissage se déroule conformément aux règles établies par le Centre de formation par l'apprentissage aux métiers commerciaux et financiers de Rhône-Alpes (DIFCAM).

<sup>2</sup> Chaque étudiant est intégré à l'un des groupes de projets organisés dans la formation. Le travail effectué dans le cadre de ces groupes de projets donne lieu à la rédaction d'un document écrit qui est remis au responsable de la formation.

### 3.1.5. MASTER 2 CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL CLASSIQUE ET ALTERNANCE

SEMESTRE 3	Enseignements	Coef.	ECTS	MCCC
<b>UE 7 Mesure et Pilotage de la Performance</b>				
Evaluation et contrôle des coûts	21 h	3	3	CC
Pilotage de la performance	18 h	2	2	E
Tableaux de bord et de reporting	18 h	2	2	E
Construction et gestion budgétaires	31,5 h	3	3	CC
Mesure de la performance sociétale, environnementale et éthique	18 h	2	2	E
Contrôle de gestion sociale	15 h	2	2	E
<b>UE 8 Audit Organisationnel et Contrôle Interne</b>				
Audit comptable et financier	18 h	2	2	CC
Audit et contrôle internes	21 h	2	2	E
Audit et sécurité du système d'informations	18 h	2	2	E
Audit des contrats d'entreprise	14 h	2	2	E
Audit logistique et qualité	18 h	2	2	E
<b>UE 9 Contextes et Environnement de l'Entreprise</b>				
Comptabilité des groupes	21 h	2	2	E
Pilotage stratégique	17,5 h	2	2	E
Approches sectorielle et transversale du contrôle de gestion	21 h	2	2	E
<b>Total semestre 3</b>	<b>270 h</b>		<b>30</b>	
SEMESTRE 4	Enseignements	Coef.	ECTS	MCCC
	CM			
<b>UE 10 Outils décisionnels, langages et professionnalisation</b>				
Pilotage et évaluation du systèmes d'informations	21 h	2	2	E
Gestion des bases de données	18 h	2	2	E
PGI et outils d'aide à la décision	63 h	5	5	CC
Anglais	39 h	3	3	CC
Stage ou apprentissage	6 mois ou 1 an	18	18	Note exp. pro. <sup>1</sup>
<b>Total semestre 4</b>	<b>141 h</b>		<b>30</b>	
<sup>1</sup> La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des 4 notes suivantes : note de mémoire professionnel (coefficient 2), note de notice bibliographique (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 1), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).				

### 3.1.6. MASTER 2 COMPTABILITE CONTROLE AUDIT CLASSIQUE

SEMESTRE 3	Enseignements		Coef.	ECTS	MCCC
	CM	TD			
<b>UE 1 Finance</b>					
Ingénierie financière	30		2	2	CC
Evaluation d'entreprise	21		2	2	CC
Comptabilité des fusions	31		2	2	E
Analyse financière des comptes consolidés	30		3	3	CC
<b>UE 2 Gestion juridique</b>					
Droit pénal	24		2	2	E
Procédures collectives	30		2	2	E
Fiscalité des groupes	30		2	2	CC
Droit des groupes	30		2	2	E
Gestion juridique et croissance de l'entreprise	38		2	2	CC
<b>UE 3 Comptabilité et Audit</b>					
Théorie comptable et comptabilité internationale	30		3	3	CC
Consolidation	36		3	3	CC
Audit et contrôle interne	24		2	2	E
Anglais financier	27		3	3	CC
<b>Total semestre 3</b>	<b>381</b>			<b>30</b>	
SEMESTRE 4	Enseignements		Coef.	ECTS	MCCC
	CM	TD			
<b>UE 4 Management et système d'information</b>					
Anglais en contexte professionnel	19,5		4	2	CC
Marketing et communication digitale	17,5		4	2	CC
Pilotage opérationnel	28		5	3	CC
Audit des systèmes d'information	35		5	3	CC
<b>UE 5 Environnement professionnel</b>					
Stage		4	12	20	Note exp. pro. <sup>1</sup>
<b>Total semestre 4</b>	<b>100</b>	<b>4</b>		<b>30</b>	
<sup>1</sup> La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des 4 notes suivantes : note de mémoire professionnel (coefficient 2), note de notice bibliographique (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 1), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).					

### 3.1.7. MASTER 2 COMPTABILITE CONTROLE AUDIT ALTERNANCE

SEMESTRE 3	Enseignements		Coef.	ECTS	MCCC
	CM	TD			
<b>UE 1 Finance</b>					
Ingénierie financière	30		2	2	CC
Evaluation d'entreprise	24		2	2	CC
Comptabilité des fusions	31,5		2	2	E
Analyse financière des comptes consolidés	31,5		3	3	CC
<b>UE 2 Gestion juridique</b>					
Droit pénal	24,5		2	2	E
Procédures collectives	31,5		2	2	E
Fiscalité des groupes	31,5		2	2	CC
Droit des groupes	31,5		2	2	E
Gestion juridique et croissance de l'entreprise	44		3	3	CC
<b>UE 3 Comptabilité et Audit</b>					
Théorie comptable et comptabilité internationale	31,5		2	2	CC
Consolidation	35		3	3	CC
Audit et contrôle interne	24,5		2	2	E
Anglais financier	28		3	3	CC
<b>Total semestre 3</b>	<b>399</b>			<b>30</b>	
SEMESTRE 4	Enseignements		Coef.	ECTS	MCCC
	CM	TD			
<b>UE 4 Management et système d'information</b>					
Anglais en contexte professionnel	21		4	2	CC
Marketing et communication digitale	17,5		4	2	CC
Pilotage opérationnel	31,5		5	3	CC
Audit des systèmes d'information	35		5	3	CC
<b>UE 5 Environnement professionnel</b>					
Alternance			12	20	Note exp. pro. <sup>1</sup>
<b>Total semestre 4</b>	<b>105</b>			<b>30</b>	
<sup>1</sup> La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des 4 notes suivantes : note de mémoire professionnel (coefficient 2), note de notice bibliographique (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 1), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).					

## 3.2. CALENDRIERS SPECIFIQUES

### 3.2.1. MASTER 1 BANQUE ET FINANCE CLASSIQUE ET M1 CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet			
1 M		1 V	1 L	férié	1 M	1 S	férié	1 M	1 V	1 D	férié	1 M	1 V	
2 J		2 S	2 M	Vacances	2 J	2 D	2 M	5	2 S	2 L	2 J	12	2 S	
3 V		3 D	3 M		3 V	3 L	3 J		3 D	3 M	3 V		3 D	3 D
4 S		4 L	4 J		4 S	4 M	4 V		4 V	4 L	4 M		4 S	4 L
5 D		5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M			
6 L	Retournée	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	férié	6 M		
7 M	1	7 J	7 D	7 M	13	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	Soutenances	7 J		
8 M		8 V	8 L	8 M		8 S	8 M	8 M	8 V	8 D		férié	8 M	8 V
9 J		9 S	9 M	9 J		9 D	9 M	9 M	9 S	9 L		9 J	9 S	
10 V		10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	Examens	10 D	10 M	10 V	10 D			
11 S		11 L	férié	11 S	11 M	11 V		11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	Jury	
12 D		12 M	12 V	12 D	12 M	12 S		12 S	12 M	12 J	12 D	12 M		
13 L	2	13 M	13 S	13 L	Examens	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L		13 M		
14 M		14 J	14 D	14 M		14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	Jury	14 J	férié
15 M		15 V	15 L	15 M		15 S	15 M	15 M	15 M	15 D	15 M	15 D	15 V	
16 J		16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	7	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S		
17 V		17 D	17 M	17 V	17 L	17 J		17 J	17 D	17 M	17 V	17 D		
18 S		18 L	18 J	18 S	18 M	18 V		18 V	18 L	férié	18 M	18 S	18 L	
19 D		19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 M		
20 L	3	20 M	20 S	20 L	Vacances	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M		
21 M		21 J	21 D	21 M		21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J		
22 M		22 V	22 L	22 M		22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	Rattrapage	22 V
23 J		23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	Vacances	23 S	23 L	23 J	23 S			
24 V		24 D	24 M	24 V	24 L	24 J		24 J	24 D	24 M	24 V	24 D		
25 S		25 L	25 J	25 S	férié	25 M		25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	
26 D		26 M	26 V	26 D	26 M	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	férié	26 D	26 M	
27 L	4	27 M	27 S	27 L	Vacances	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M		
28 M		28 J	28 D	28 M		28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 M	Rattrapage	28 J
29 M		29 V	29 L	29 M		29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 M	29 V	
30 J		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 S		
		31 D		31 V	31 L	31 J	31 J		31 M		31 D	31 D		

cours	Présence à l'université
entreprise	contrat appr/pro / stage
vacances	Vacances universitaires
férié	we - Jours fériés réglementaires
	Pas de cours

### 3.2.2. MASTER 1 BANQUE ET FINANCE ALTERNANCE

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 M	1 V	1 L	février	1 M	1 S	février	1 M	1 V	1 D	février	1 M	1 L
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 M	2 L	2 J	2 S	2 M	2 M
3 V	Reentrée	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 L	6 M	1	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	février	6 M
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 M	8 V	8 D	février	8 M	8 L
9 J	9 S	9 M	3	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	25	9 M
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 L	11 J	février	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 J	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	février
15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 M	18 V	18 V	18 L	février	18 M	18 L	18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	13	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	16	24 J	24 D	24 M	23	24 V	24 M
25 S	25 L	25 J	8	25 S	février	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	février	26 D	26 V
27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	14	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M
	31 D		31 V	31 L		31 J		31 M		31 D	31 D	Ratrapage Jury
	<b>cours</b>	Présence à l'université										
	<b>Entreprise</b>	contrat appr/pro / stage										
	<b>février</b>	we - Jours fériés réglementaires										
	<b>Pas de cours</b>											

### 3.2.3. MASTER 1 COMPTABILITE CONTROLE AUDIT

	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 M		1 V		1 L	férié	1 M	Examens	1 S	férié	1 M	9	1 M	13	1 V		1 D	férié	1 M		1 V	Rattrapage	
2 J		2 S		2 M	VACANCES	2 J		2 D		2 M		2 M		2 S		2 L	8	2 J		2 S		
3 V		3 D		3 M		3 V		3 L		3 J		3 J		3 D		3 M			3 V		3 D	
4 S		4 L		4 J		4 S		4 M		4 V		4 V		4 L		4 M			4 S		4 L	Rattrapage
5 D		5 M	5	5 V		5 D		5 M	5	5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		
6 L	RENTREE	6 M		6 S		6 L		6 J		6 D		6 D		6 M	5	6 V		6 L	férié	6 M		
7 M		7 J		7 D		7 M		7 V		7 L		7 L		7 J		7 S		7 M		7 J		
8 M	1	8 V		8 L	9	8 M	1	8 S		8 M		8 M		8 V		8 D	férié	8 M		8 V	Jury session 2	
9 J		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M	10	9 M	1	9 S		9 L		9 J		9 S		
10 V		10 D		10 M		10 V		10 L		10 J		10 J		10 D		10 M	9	10 V		10 D		
11 S		11 L		11 J	férié	11 S		11 M		11 V		11 V		11 L		11 M			11 S		11 L	
12 D		12 M		12 V		12 D		12 M	6	12 S		12 S		12 M		12 J			12 D		12 M	
13 L		13 M	6	13 S		13 L		13 J		13 D		13 D		13 M	6	13 V		13 L		13 M		
14 M		14 J		14 D		14 M	2	14 V		14 L		14 L		14 J		14 S		14 M	Jury session 1	14 J	férié	
15 M	2	15 V		15 L		15 M		15 S		15 M		15 M		15 V		15 D		15 M		15 V		
16 J		16 S		16 M	10	16 J		16 D		16 M	11	16 M	2	16 S		16 L		16 J		16 S		
17 V		17 D		17 M		17 V		17 L		17 J		17 J		17 D		17 M	10	17 V		17 D		
18 S		18 L		18 J		18 S		18 M	7	18 V		18 V		18 L	férié	18 M			18 S		18 L	
19 D		19 M		19 V		19 D		19 M		19 S		19 S		19 M		19 J			19 D		19 M	
20 L		20 M	7	20 S		20 L		20 J		20 D		20 D		20 M	7	20 V		20 L		20 M		
21 M		21 J		21 D		21 M	3	21 V		21 L		21 L		21 J		21 S		21 M		21 J		
22 M	3	22 V		22 L		22 M		22 S		22 M		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V		
23 J		23 S		23 M	11	23 J		23 D		23 M	12	23 M	3	23 S		23 L		23 J		23 S		
24 V		24 D		24 M		24 V		24 L		24 J		24 J		24 D		24 M	Examens	24 V		24 D		
25 S		25 L		25 J		25 S	férié	25 M		25 V		25 V		25 L		25 M	VACANCES	25 S		25 L		
26 D		26 M		26 V		26 D		26 M	8	26 S		26 S		26 M		26 J		férié	26 D		26 M	
27 L		27 M	8	27 S		27 L		27 J		27 D		27 D		27 M		27 V			27 L		27 M	
28 M		28 J		28 D		28 M		28 V		28 L		28 L		28 J		28 S		28 M		28 J		
29 M	4	29 V		29 L	Examens	29 M		29 S				29 M	4	29 V		29 D		29 M	Rattrapage	29 V		
30 J		30 S		30 M		30 J		30 D				30 M		30 S		30 L		30 J		30 S		
		31 D				31 V		31 L				31 J				31 M				31 D		

cours	Présence à l'université
entreprise	contrat appr/pro / stage
vacances	Vacances universitaires
férié	we - Jours fériés réglementaires
	Pas de cours

### 3.2.4. MASTER 2 BANQUE ET FINANCE CLASSIQUE

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 M	1 V	1 L	féié	1 M	1 S	féié	1 M	1 V	féié	1 M	1 V	1 L
2 J	2 S	2 M	2 J	11	2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 S	2 M
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	18	3 D	3 M	3 V	3 D	3 D	3 M
4 S	4 L	4 J	VACANCES	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 J
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 V
6 L	6 M	4	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 V	6 L	féié	6 M	6 S
7 M	7 J	7 D	7 M	12	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	féié	8 M	8 V	8 L
9 J	9 S	9 M	8	9 J	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 M
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 L	11 J	féié	11 S	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 V
13 L	13 M	5	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 S
14 M	14 J	14 D	14 M	13	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	féié	14 D
15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	féié
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 M
17 V	17 D	17 M	9	17 V	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 M
18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	féié	18 M	18 S	18 L	18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 V
20 L	20 M	6	20 S	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	Soutenance	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	Début Stage	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M	VACANCES	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 S	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 D	24 M
25 S	25 L	25 J	25 S	féié	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 J
26 D	26 M	7	26 V	26 D	26 M	26 S	26 M	26 J	féié	26 D	26 M	26 V
27 L	27 M	27 S	27 L	27 L	27 J	27 D	27 D	27 V	27 L	27 M	27 M	27 S
28 M	28 J	28 D	28 M	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 L	29 L	VACANCES	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 V	29 L
30 J	30 S	30 M	30 J	30 M	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 S	30 M
31 D	31 D	31 V	31 L	31 L	31 L	31 J	31 J	31 M	31 D	31 D	31 D	JURY

cours	Présence à l'université
Entreprise	contrat appr/pro / stage
vacances	Vacances universitaires
féié	we - Jours féiés réglementaires
	Pas de cours



### 3.2.6. MASTER 2 CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL CLASSIQUE

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	AOÛT	Septembre		
1 M		1 V	1 L	féié	1 M	1 S	féié	1 M	1 V	1 D	féié	1 M	1 V	1 L	1 J
2 J		2 S	2 M		2 J	2 D		2 M	2 S	2 L		2 J	2 S	2 M	2 V
3 V		3 D	3 M		3 V	3 L		3 J	3 D	3 M		3 V	3 D	3 M	3 S
4 S		4 L	4 J		4 S	4 M		4 V	4 L	4 M		4 S	4 L	4 J	4 D
5 D		5 M	5 V		5 D	5 M		5 S	5 M	5 J		5 D	5 M	5 V	5 L
6 L		6 M	6 S		6 L	6 J		6 D	6 M	6 V		6 L	féié	6 M	6 S
7 M		7 J	7 D		7 M	7 V		7 L	7 J	7 S		7 M	7 J	7 D	7 M
8 M	RENTREE	8 V	8 L		8 M	8 S		8 M	8 V	8 D	féié	8 M	8 V	8 L	8 J
9 J		9 S	9 M		9 J	9 D		9 M	9 S	9 L		9 J	9 S	9 M	9 V
10 V		10 D	10 M		10 V	10 L		10 J	10 D	10 M		10 V	10 D	10 M	10 S
11 S		11 L	11 J	féié	11 S	11 M		11 V	11 L	11 M		11 S	11 L	11 J	11 D
12 D		12 M	12 V		12 D	12 M		12 S	12 M	12 J		12 D	12 M	12 V	12 L
13 L		13 M	13 S		13 L	13 J		13 D	13 M	13 V		13 L	13 M	13 S	13 M
14 M		14 J	14 D		14 M	14 V		14 L	14 J	14 S		14 M	14 J	féié	14 D
15 M		15 V	15 L		15 M	15 S		15 M	15 V	15 D		15 M	15 V	15 L	féié
16 J		16 S	16 M		16 J	16 D		16 M	16 S	16 L		16 J	16 S	16 M	16 V
17 V		17 D	17 M		17 V	17 L		17 J	17 D	17 M		17 V	17 D	17 M	17 S
18 S		18 L	18 J		18 S	18 M		18 V	18 L	féié		18 M	18 S	18 L	18 J
19 D		19 M	19 V		19 D	19 M		19 S	19 M	19 J		19 D	19 M	19 V	19 L
20 L		20 M	20 S		20 L	20 J		20 D	20 M	20 V		20 L	20 M	20 S	20 M
21 M		21 J	21 D		21 M	21 V		21 L	21 J	21 S		21 M	21 J	21 D	21 M
22 M		22 V	22 L		22 M	VACANCES		22 S	22 M	22 D		22 M	22 V	22 L	22 J
23 J		23 S	23 M		23 J	23 D		23 M	23 S	23 L		23 J	23 S	23 M	23 V
24 V		24 D	24 M		24 V	24 L		24 J	24 D	24 M		24 V	24 D	24 M	24 S
25 S		25 L	25 J		25 S	féié		25 V	25 L	25 M		25 S	25 L	25 J	25 D
26 D		26 M	26 V		26 D	26 M		26 S	26 M	26 J	féié	26 D	26 M	26 V	26 L
27 L		27 M	27 S		27 L	27 J		27 D	27 M	27 V		27 L	27 M	27 S	27 M
28 M		28 J	28 D		28 M	28 V		28 L	28 J	28 S		28 M	28 J	28 D	28 M
29 M		29 V	29 L		29 M	VACANCES		29 S	29 M	29 D		29 M	29 V	29 L	29 J
30 J		30 S	30 M		30 J	30 D		30 M	30 S	30 L		30 J	30 S	30 M	30 V
		31 D			31 V	31 L		31 J		31 M		31 D	31 M	31 M	Jury session 1

	Cours en présentiel à l'université
	en Entreprise : contrat appr/pro / stage
VACANCES	Vacances universitaires
féié	WE - Jours fériés réglementaires
	Pas de cours



### 3.2.8. MASTER 2 COMPTABILITE CONTROLE AUDIT CLASSIQUE

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	AOUT	
1 M	1 V	1 L	féérié	1 M	1 S	féérié	1 M	1 V	1 D	féérié	1 M	1 V	1 L
2 J	2 S	2 M	VACANCES	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 M
3 V	3 D	3 M		3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 M
4 S	4 L	4 J		4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 J
5 D	5 M	5 V		5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 V
6 L	RENTREE	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	féérié	6 M	6 S
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	féérié	8 M	Jury session 1	8 L
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 M
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 M
11 S	11 L	11 J	féérié	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 V
13 L	13 M	13 S	13 L	Examens sem 1	13 J	13 D	13 D	Soutenances	13 V	13 L	13 M	13 S	13 S
14 M	14 J	14 D	14 M		14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	féérié	14 D
15 M	15 V	15 L	15 M		15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	féérié
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 M	16 M
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 M	17 M
18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 M	18 V	18 V	féérié	18 M	18 S	18 L	Rattrapage	18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 V
20 L	20 M	20 S	20 L	VACANCES	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M		21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	Jury session 2	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M		22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J		23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	féérié	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	Examens sem 2	24 D	24 M	24 M
25 S	25 L	25 J	25 S		25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 J
26 D	26 M	26 V	26 D		26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	féérié	26 D	26 M	26 V
27 L	27 M	27 S	27 L	VACANCES	27 J	27 D	27 M	VACANCES	27 V	27 L	27 M	27 S	27 S
28 M	28 J	28 D	28 M		28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 D
29 M	29 V	29 L	29 M		29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 L
30 J	30 S	30 M	30 J		30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 M
	31 D		31 V	31 L		31 J		31 M		31 D	31 M	31 M	

	Cours en présenciel à l'université
	en Entreprise : contrat appr/pro / stage
VACANCES	Vacances universitaires
féérié	WE - Jours féériés réglementaires
	Pas de cours

### 3.2.9. MASTER 2 COMPTABILITE CONTROLE AUDIT ALTERNANCE

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		
1	D	1 M	1 V	1 L	férié	1 M	1 S	férié	1 M	1 V	1 D	férié	1 M	1 V
2	L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 S
3	M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 D
4	M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 M	Soutenances
5	J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 J	5 M
6	V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	férié	6 M	6 V
7	S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 M	7 J
8	D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	férié	8 M	8 M	8 V
9	L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 S
10	M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 D
11	M	11 S	11 L	11 J	férié	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 L
12	J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 M	12 M
13	V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 M	13 M
14	S	14 M	14 V	14 L	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 M	férié
15	D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 M	15 V
16	L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 S
17	M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 D
18	M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	férié	18 M	18 S	18 M	18 L
19	J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 M	Rattrapage
20	V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 M	20 M
21	S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 M	21 J
22	D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 M	22 V
23	L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 S
24	M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 D
25	M	25 S	25 L	25 J	25 S	férié	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 L
26	J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	férié	26 D	26 M	26 M
27	V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	férié	27 L	27 M	27 M
28	S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 M	28 J
29	D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 M	29 V
30	L	RENTREE	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 S
31	M		31 D	31 M	31 V	31 L	31 J	31 J	31 S	31 M	31 V	31 D	31 M	31 D

	Cours en présentiel à l'université
	en Entreprise : contrat appr/pro / stage
VACANCES	Vacances universitaires
férié	WE - Jours fériés réglementaires
	Pas de cours

## 4. AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### À L'UNIVERSITE JEAN MONNET

#### LE CAREER CENTER DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

<http://univ-st-etienne.jobteaser.com/>

Plateforme de diffusion d'offres de stage, d'alternance et d'emploi

Espaces de présentation des entreprises et de leurs métiers (+ de 1500 vidéos métiers)

Annonce des événements carrière des entreprises

Alertes emails offres et événements

Sachez qu'en plus des ressources propres à l'IAE en termes d'Insertion professionnelle, l'Université a un service entièrement dédié et généralisé pour tous et toutes les étudiant.es UJM. N'hésitez pas, entre autres, à consulter sur place à la Maison de l'Université leur

documentation et à vous renseigner sur les modules de réussite qui y sont proposés (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/orientation-insertion/modules-de-reussite.html>) et

issii vous renseigner à ce sujet.

Inscrivez-vous sur votre Career Center :

<http://univ-st-etienne.jobteaser.com/>

Et retrouvez les offres réservées à votre établissement.



#### POUR LES ETUDIANTS

- Espaces de présentation des entreprises et de leurs métiers (+ de 1500 vidéos métiers).
- Annonce des événements carrière des entreprises.
- Alertes emails offres et événements.
- Diffusion d'offres de stage, d'alternance et d'emploi .



#### POUR LES ENTREPRISES

- Diffuser l'offre aux 20 000 étudiants de l'Université Jean Monnet ou cibler la diffusion.
- La **modifier** en toute autonomie ou encore la **republier**.
- Suivre son évolution en direct (validation, nombre de vues), sélection des candidatures pertinents.
- L'archiver lorsqu'elle est pourvue.

## À L'IAE



**Stéphanie EYNAUD - Chargée d'orientation et insertion professionnelle**

[stephanie.eynaud@univ-st-etienne.fr](mailto:stephanie.eynaud@univ-st-etienne.fr)

06 47 97 95 89

Si vous avez des questions relatives à votre orientation ou insertion professionnelle, Stéphanie est votre contact privilégié à l'IAE. Elle pourra vous accompagner dans la réflexion et l'élaboration de votre projet personnel et professionnel, vous aider dans la rédaction de vos CV et lettres de motivation, vous préparer à un entretien d'embauche mais aussi vous apporter des réponses sur des questions comme la négociation salariale, l'animation de vos réseaux sociaux professionnels ou encore vous épauler lors de situations compliquées en entreprise. N'hésitez pas à la solliciter pour des demandes précises ou même simplement pour échanger très largement sur la vision de votre avenir professionnel.

**Théo BONNEVIALLE - Chargé d'affaires alternance et formation professionnelle**

[t.bonnevialle@univ-st-etienne.fr](mailto:t.bonnevialle@univ-st-etienne.fr)

04 77 42 13 87

06 38 46 68 97



Si vous avez besoin d'accompagnement pour votre recherche de stage ou d'alternance, vous pouvez contacter Théo. Il vous diffusera les offres des entreprises et pourra vous mettre en contact directement avec les recruteurs. Il répondra également à toutes vos questions en lien avec le monde professionnel. Il est le référent pour l'IAE du Career Center.

## 5. DOCUMENTATION ET ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL

### BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

<https://scd.univ-st-etienne.fr>

#### √ LE RÉSEAU

La bibliothèque universitaire (BU) Tréfilerie fait partie du réseau des bibliothèques d'enseignement supérieur stéphanoises. [Le catalogue BRISE-ES](https://catalogue-brisees.univ-st-etienne.fr) (<https://catalogue-brisees.univ-st-etienne.fr>) permet de rechercher des documents dans tous ces établissements. Il est accessible à partir du [site internet des BU](#).

L'inscription à la bibliothèque permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau, ainsi que dans les bibliothèques municipales de Saint-Étienne.

### LES HORAIRES ET CONTACTS

1, rue Tréfilerie 42023 Saint-Étienne cedex 2

Tél : 04-77-42-16-98

✉ [bu.trefilerie@univ-st-etienne.fr](mailto:bu.trefilerie@univ-st-etienne.fr)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 - Le samedi de 9h00 à 18h30 (Pour les horaires particuliers consulter le site web)

Nous suivre sur les réseaux :

<https://www.facebook.com/bibliotheques.ujm>

<https://twitter.com/BUSaintEtienne>

<https://www.youtube.com/channel/UCIUdvKhAL8x1MI-zPae0gg>

<https://www.instagram.com/bu.ujm/>

#### √ LES SERVICES

La BU est équipée d'un accès WIFI ou filaire à internet.

Votre inscription à la BU, sur simple présentation de votre carte multi-services, vous donne droit à un ensemble de services :

Emprunts de documents (ouvrages, DVD, revues)

Prêts sur place de câbles réseaux, de casques et d'ordinateurs portables

Emprunts d'ordinateurs portables à domicile

Accès aux services du catalogue : demandes d'ouvrages en magasin, réservation et demande d'achat de documents

Réservation de salles de travail en groupe via l'application [Affluences](https://reservation.affluences.com)

Photocopies et impressions (achat d'une carte COREP obligatoire)

## √ LES ESPACES

La bibliothèque est divisée en quatre pôles disciplinaires :

Sciences Humaines et Sociales :  
rez-de-chaussée

Droit et Sciences Politiques :  
1er étage :

Arts Lettres Langues :  
1er étage,

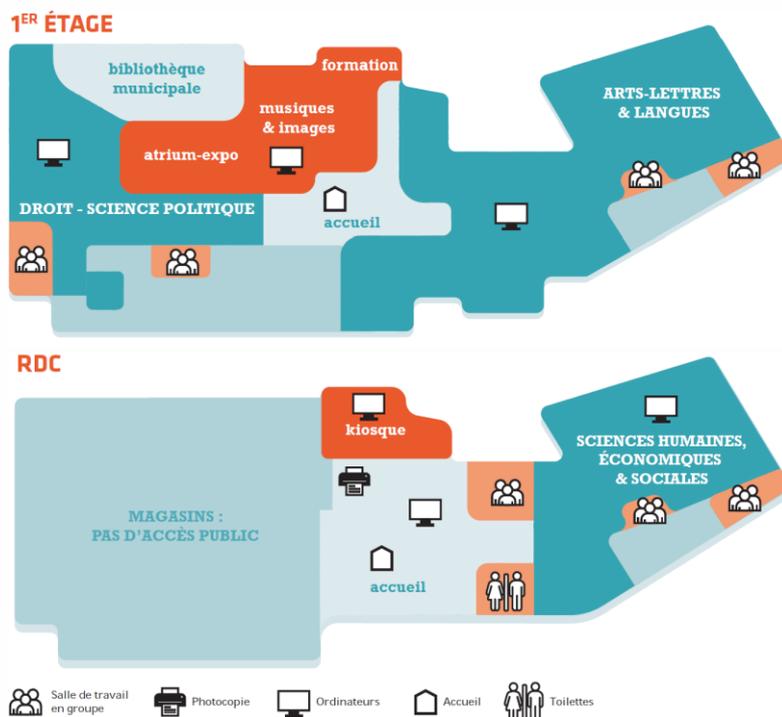
Musiques et images :  
1er étage.

Chaque pôle propose des ouvrages, périodiques et autres documents en libre-accès. Vous y trouverez également des tables pour le travail individuel et des salles de travail en groupe réservables (à l'exception du pôle musiques et images). Dans chacun de ces quatre espaces, une personne est disponible pour vous aider dans vos recherches. Au rez-de-chaussée, le kiosque, est une salle dédiée à la lecture de la presse.

Dans l'atrium (1er étage) la bibliothèque vous propose, tout au long de l'année, de nombreuses expositions et animations.

Suivez [l'actualité culturelle](https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/suivre-l-actu/l-agenda-culturel.html) de la bibliothèque depuis le site web :

<https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/suivre-l-actu/l-agenda-culturel.html>



## LA DOCUMENTATION

Outre la documentation papier, la BU vous donne accès à de la documentation en ligne disponible depuis chez vous 24h/24 et 7j/7. Il s'agit de bases de données, ouvrages ou revues. Pour plus d'information sur les ressources disponibles dans votre discipline consultez le site web des BU et cliquez sur :



En cas de problème d'accès à la documentation numérique contactez [bu.numerique@univ-st-etienne.fr](mailto:bu.numerique@univ-st-etienne.fr)

### √ ÉTUDIANTS EN PREMIÈRE ANNÉE

Lors de votre premier semestre, vous suivrez un cours en ligne de recherche documentaire. Ce cours sera l'occasion de répondre à vos questions.

### √ ETUDIANTS EN MASTER DOCTORATS

A partir du Master, tout étudiant peut prendre contact avec le service « Point info doc ». Ce service personnalisé s'adresse aux étudiants de 2ème et 3ème cycle. Pour plus d'information contactez [bu.infodoc@univ-st-etienne.fr](mailto:bu.infodoc@univ-st-etienne.fr)

### √ PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Ce service permet d'emprunter des documents dans d'autres bibliothèques. Pour tout renseignement, prendre contact avec Mme Pauline Grebert ( [pauline.grebert@univ-st-etienne.fr](mailto:pauline.grebert@univ-st-etienne.fr) ), bureau situé en secteur Droit.

## ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Les étudiant.e.s sont incité.e.s à utiliser de façon très active les technologies de l'information et de la communication tout au long de leur formation, sur leur Espace Numérique de Travail, auquel ils accèdent par voie sécurisée :

- Recueil d'informations administratives (emplois du temps, documents administratifs, consultation des notes...);
- Accès aux ressources pédagogiques déposées par les enseignant.e.s sur leur plateforme pédagogique : documents complémentaires aux cours, exercices d'application et/ou corrections, études de cas, articles de recherche (en fonction des habitudes pédagogiques des enseignant.e.s);
- Utilisation active de la messagerie électronique ;
- Plusieurs enseignements ont lieu partiellement ou entièrement en salle informatique.

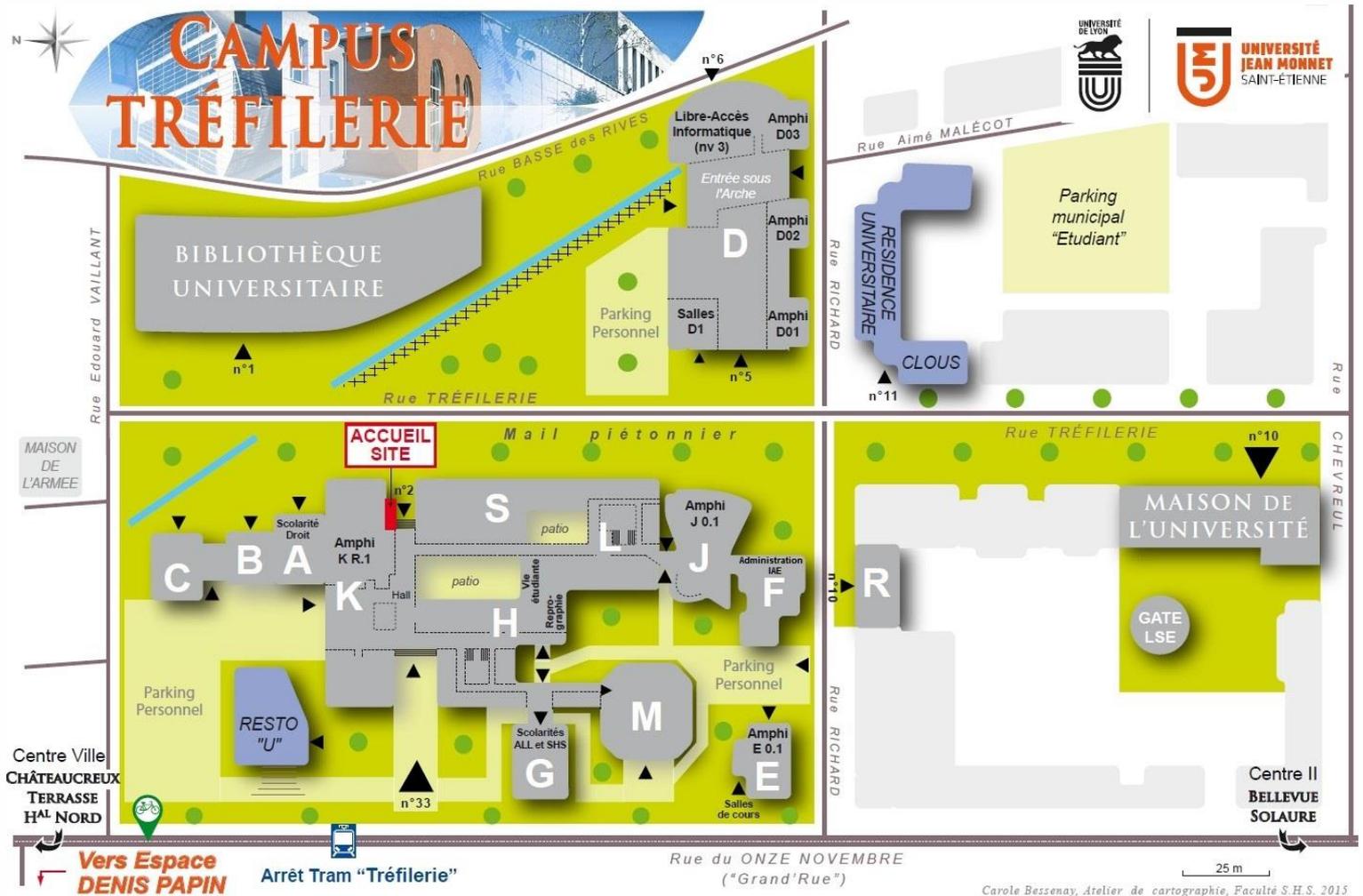
L'Université Jean Monnet met à votre disposition un ensemble de services numériques via un portail unique : l'Espace Numérique de Travail (ENT). C'est la possibilité pour vous de rester en contact avec vos enseignant.e.s, vos ami.e.s mais également de disposer des informations administratives de la faculté à laquelle vous êtes rattaché.e. Vous disposez ainsi d'une messagerie électronique, de cours en ligne, d'une documentation numérique, de votre emploi du temps, d'une aide en ligne, d'un espace de stockage ainsi que de services plus personnalisés.

Grâce à un seul code d'accès et un seul point d'accès web, vous pouvez en utiliser toutes les fonctionnalités.

Votre identifiant (nom d'utilisateur) se trouve sur votre carte multiservices. Votre mot de passe est par défaut votre date de naissance (jjmmaaaa). L'Université Jean Monnet met à votre disposition trois salles de libre-accès informatique dans lesquelles vous pourrez travailler librement et individuellement sur un poste informatique (cf. le site de l'UJM).

## 6. NOUS SITUER

A partir de l'automne 2021 :  
IAE - 2 rue Tréfilerie - Bâtiment F



## 7 PROTOCOLE SANITAIRE ET ORGANISATION DE LA RENTREE 2021 – 2022

Dans le cadre des consignes gouvernementales, l'Université Jean Monnet prépare l'accueil de ses étudiants en présentiel à 100% pour favoriser le bien-être, la réussite étudiante et la vie de campus, dans le strict respect des mesures sanitaires.

En cas de reprise significative de l'épidémie, un recours aux enseignements en hybridation asynchrone sera mis en œuvre : les enseignements seront proposés en présentiel avec des capacités d'accueil réduites et en distanciel avec une transmission non simultanée.

Dès la réouverture de l'Université du lundi 23 août, les activités suivantes seront autorisées sans restriction de capacité d'accueil :

- Les bibliothèques universitaires pourront accueillir normalement les étudiants. En attendant la réouverture des BU, consultez les horaires d'ouvertures pendant les vacances d'été.
- Seront autorisés sans restriction d'accueil : les activités sportives, les pratiques artistiques, culturelles et sportives non comprises dans les formations, tout comme les événements, les manifestations et les expositions (avec une jauge de 4m<sup>2</sup> par visiteur). A la rentrée, les activités associatives seront possibles dans les salles dédiées et les espaces de vie étudiante, qui seront réouverts.

Dans certaines circonstances, le pass sanitaire pourrait être exigé : des précisions vous seront apportées par l'établissement dès que les consignes du ministère seront connues.

Pour favoriser la rentrée universitaire en présentiel, étudiants et personnels sont invités à respecter les mesures sanitaires :

- La distanciation physique lors des déplacements,
- Le port du masque obligatoire dans les espaces clos,
- La ventilation des salles,
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition aux entrées des bâtiments et salles.
- Des autotests et des tests antigéniques mis à disposition à la rentrée, pour permettre un diagnostic rapide et accompagner les étudiants et les personnels en présentiel dans les meilleures conditions sanitaires.

Pour vous informer sur les mesures sanitaires en vigueur à l'UJM, sur l'organisation de la rentrée, et sur les dispositifs d'aides mis en place pour les étudiants, vous pouvez consulter les sites suivants :

Site UJM :

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/rentree-2021-2022.html>

MyUJM étudiants :

<https://myujmetudiants.univ-st-etienne.fr/fr/rentree-2021-2022.html>

## CAMPAGNE DE VACCINATION

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale #MARENTREE2021, **tous les étudiants sont invités à se faire vacciner dès cet été**. Objectif : une vaccination dès cet été pour une rentrée réussie en présentiel. Les étudiants étrangers et d'outre-mer sont particulièrement concernés par cette campagne

À Saint-Étienne, [le vaccinodrome](#) de la Plaine Achille, est ouvert jusqu'au 10 octobre.

À Roanne, [le centre de vaccination au Scarabée](#) est ouvert jusqu'à fin juillet.

=> [Toutes les informations sur le site du ministère de la Santé et des Solidarités.](#)

=> [Trouver un centre de vaccination : « Vite ma Dose »](#)

## EN CAS DE SIGNES DE COVID-19 : SIGNALEZ-VOUS !

Afin d'accompagner au mieux la politique de dépistage mise en place à l'UJM, **il demeure toujours important de vous signaler [via ce formulaire](#) en cas de signes de Covid-19** (si vous avez un résultat d'examen positif ou si vous présentez des signes évocateurs cliniques de Covid-19 ou vous êtes identifié par les autorités sanitaires comme cas contact à risque), pour aider l'Université à organiser un suivi collectif sanitaire.

**COVID-19**

# **CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



**Se laver très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?**

**[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)**

**0 800 130 000**

(appel gratuit)